



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 451

Texte de la question

SITUATION DES JEUNES FILLES EN MILIEU SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué, pour le groupe UMP.

Mme Chantal Bourragué. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

Monsieur le ministre, depuis quelques mois, l'opinion publique est alertée sur la situation des jeunes filles dans certains quartiers difficiles. Celles-ci sont confrontées - elles peuvent en être victimes - à des violences verbales ou physiques.

La marche des femmes des cités, partie de Vitry-sur-Seine, est arrivée à Paris le 8 mars, Journée internationale de la femme.

Ces femmes ont décidé de dénoncer les violences sexistes, l'oppression masculine, le harcèlement qu'elles subissent dans leurs propres familles, dans les quartiers ou à l'école.

Compte tenu de nos responsabilités de citoyens et d'élus, il nous faut les entendre. Vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre, en les recevant à Matignon samedi dernier.

Ces femmes luttent avec courage et détermination contre la banalisation de la violence et veulent briser la loi du silence.

Je pense avec beaucoup d'autres et j'affirme que l'intégration des jeunes issus de l'immigration se fera avec et surtout grâce aux femmes. Les récentes mobilisations de ces dernières le prouvent.

Pour la plupart des jeunes filles concernées, la réussite scolaire constitue la meilleure chance de promotion sociale et le meilleur moyen de s'intégrer dans notre société. Aidons-les à concrétiser ce légitime espoir !

Certes, l'éducation nationale ne peut résoudre tous les maux de notre société. On peut cependant s'interroger sur la situation des jeunes filles à l'école.

Où en sommes-nous de l'égalité des chances entre filles et garçons ?

Quelle est la réelle ampleur des actes de violence sexiste à l'école ?

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre pour que les établissements scolaires retrouvent la sérénité et protègent les jeunes filles comme les garçons ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire. Madame la députée, le Gouvernement est sensible à cette question et Nicole Ameline, sous l'impulsion de Jean-Pierre Raffarin, a récemment souhaité que l'éducation nationale s'associe à la lutte très importante pour l'égalité des garçons et des filles.

Il faut savoir aussi que c'est dans la formation initiale que s'ancrent les orientations. Nous constatons que, alors

même que dans la plupart des cas les jeunes filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons, elles se sentent un peu contraintes dans leurs orientations : en particulier, elles ne se dirigent pas vers les filières scientifiques ou les nouvelles technologies.

Mais il y a plus grave : nous constatons que les phénomènes de violence sexiste se généralisent. En tout cas, ils augmentent. La politique de lutte contre la violence scolaire et de santé que nous conduisons doit intégrer cette nouvelle donnée. En 2001-2002, ce sont 14 000 cas d'actes graves de violence sexuelle qui ont été relevés dans nos établissements scolaires. Ce chiffre est effrayant.

Nous devons réprimer, mais nous devons également nous poser un certain nombre de questions sur notre capacité à gérer la mixité. La mixité n'est cependant pas la même chose que l'égalité : si, dans les années 70, nous avons beaucoup « massifié », nous savons qu'aujourd'hui certaines jeunes filles souhaiteraient que leurs classes ne soient pas mixtes pour éviter que les garçons ne les empêchent de réussir.

La question est donc plus complexe qu'il n'y paraît. Pour y voir plus clair, nous avons décidé de choisir deux académies pilotes, celle de Caen et celle de Rouen. Elles nous serviront de tests pour les politiques que nous mettons en place. Dans les mois qui viennent, nous disposeront d'un laboratoire qui nous permettra de formuler des propositions énergiques allant dans le sens de ce que vous souhaitez. Evidemment, ces propositions seront faites dans l'intérêt des jeunes filles, mais elles iront aussi tout simplement dans le sens de la justice entre tous les citoyens de ce pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 451

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 2003